



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E176163

VALABLE JUSQU'AU 08/09/2024

ÉDITÉ LE 12/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2018
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 06/10/2022
15 000

Raison sociale : SAINT NAZAIRE RENOVATION

3 CHEMIN DE LA METAIRIE
44600 ST NAZAIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 841 868 367

Téléphone : 02 40 15 16 04
Portable : 07 84 99 80 11

Fax : 02 51 76 09 84

Siret : 841 868 367 00027

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5411270

Site Internet :

E-mail : technitait.stnazaire@technitait.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 11079675204

Responsabilité légale :

MLC INVESTISSEMENT (843 356 726) / LE CLERC MAXIME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 11079675204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	15/06/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	15/06/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	15/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	14/04/2021
o Isolation des combles perdus	15/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.